

mis en ligne le 27 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12946 DU 25 AVRIL 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Stationnement interdit
Parking école du Menez
Le mardi 09 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande faite par l'Ecole primaire du Menez, rue de l'école de Menez – 56260 LARMOR-PLAGE
- Considérant que pour des motifs de sécurité il importe d'interdire le stationnement sur 9 emplacements sur le parking de l'école du Menez,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 09 mai 2023 le stationnement des véhicules sera interdit sur 09 emplacement sur le parking de l'école du Menez afin de permettre le stationnement de cars scolaires. Seul le demandeur sera autorisé à stationnement.

ARTICLE 2 : Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais du propriétaire sous le contrôle de la Police Municipale ou de la Police Nationale. L'école aura en charge la mise en place des panneaux ainsi que l'affichage de l'arrêté.

ARTICLE 3 : Madame le Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,
Patrice VALTON

